

travaux comportent le curage et l'endiguement des cours d'eau, la protection des rives contre l'érosion et le redressement du lit des cours d'eau au moyen de coupures et de dérivations. Le gouvernement fédéral et la province se partagent les frais à parts égales.

*Entreprise de la rivière Assiniboine.*—A la demande du gouvernement du Manitoba, l'Administration exécute des travaux pour empêcher le débordement de l'Assiniboine, surtout entre Brandon et Virden et entre Portage-La Prairie et Headingly, où des milliers d'acres de riche terre agricole sont souvent inondées. Un ensemble de digues et de coupures a été aménagé pour protéger les terres durant les crues. On a commencé de vastes enquêtes dans le haut de l'Assiniboine afin de localiser des emplacements propices à la construction de barrages permettant de régulariser le débit dans le bas de la rivière.

*Entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud.*—En juillet 1958, le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan se sont entendus pour mettre en route l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud. Il s'agit d'une entreprise de grande envergure qui servira le sud central de la Saskatchewan. Elle permettra de régulariser et de mieux utiliser les eaux de la rivière pour fins d'irrigation, de production énergétique, d'alimentation urbaine et de récréation. La régularisation se fera au moyen de deux barrages, dont le principal situé sur la Saskatchewan-Sud, à mi-chemin entre les villes d'Elbow et d'Outlook, et le second à l'angle des vallées de la Saskatchewan-Sud et de la rivière Qu'Appelle. L'accord stipule que les frais d'aménagement des barrages et de tous les ouvrages se rattachant à la création de la retenue seront souscrits à raison de 75 p. 100 par le gouvernement fédéral et de 25 p. 100 par la province de la Saskatchewan, dont la part ne devra, en aucun cas, dépasser 25 millions. La participation financière du gouvernement fédéral à cette entreprise est en harmonie avec son plan général de mise en valeur des ressources naturelles en vue de l'expansion et de la stabilisation de l'économie nationale.

Une fois terminée, l'entreprise permettra d'irriguer quelque 500,000 acres de terres situées au cœur de la province sur les bords de la Saskatchewan-Sud, entre les villes d'Elbow et de Saskatoon, et dans la vallée de la Qu'Appelle à l'est d'Elbow jusqu'au Manitoba. Les installations hydro-électriques fourniront 475 millions de kWh.

*Entreprise d'irrigation de la rivière Bow.*—L'entreprise de la rivière Bow, en Alberta, a été achetée par le gouvernement fédéral, en 1950, à la *Canada Land and Irrigation Company*, société privée de Grande-Bretagne. Les terres intéressées servent au rétablissement des cultivateurs des régions arides et érodées des Prairies. L'alimentation en eau est déjà assurée à une centaine de mille d'acres, auxquelles viendront s'ajouter une autre tranche de 140,000 acres de terres appartenant au gouvernement ou à des particuliers. La réparation et l'agrandissement des ouvrages existants et la construction de nouvelles installations, qui permettront l'irrigation de tout le périmètre, se poursuivent à la cadence prévue.

*Entreprise de la rivière Red-Deer.*—L'aménagement de la Red-Deer permettra d'irriguer quelque 400,000 acres dans l'est central de l'Alberta. Le projet envisage un barrage à Ardley, sur la Red-Deer, et un maître canal d'aménée, d'environ cent milles, à deux réservoirs principaux, les lacs Craig et Hamilton. Au barrage, des aménagements hydro-électriques fourniront de l'énergie pour le pompage et pour la vente commerciale. Les installations fourniront éventuellement vingt millions de kWh.

*Entreprise d'assèchement de la région de la rivière Saskatchewan.*—L'Administration a fait des relevés et des enquêtes afin de déterminer s'il était possible d'assécher, en vue de l'agriculture, la région de Pasquia, dans le delta de la rivière Saskatchewan, près du Pas, au Manitoba. Un accord est intervenu au début de 1953 entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba en vue de la construction des ouvrages nécessaires pour protéger la région contre les inondations et rendre quelque 100,000 acres à l'agriculture; le gouvernement fédéral acquitte le coût des principaux ouvrages de protection et celui du Manitoba prend à sa charge les frais de colonisation, d'entretien et de drainage. La moitié des terres sera réservée à des cultivateurs venant des régions arides et le reste sera vendu. Une